



Communiqué de presse

Luxembourg, le 16 novembre 2017

Programmes d'ajustement économique en faveur de la Grèce: des réformes malgré certaines faiblesses, selon la Cour des comptes européenne

Les programmes d'ajustement économique adoptés en faveur de la Grèce après l'éclatement de la crise financière ont permis d'assurer la stabilité financière à court terme et de réaliser des progrès en matière de réformes, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Ils n'ont toutefois guère aidé la Grèce à se relever et, à la mi-2017, ils n'avaient toujours pas permis de rétablir la capacité du pays à emprunter sur les marchés pour financer ses besoins.

Le premier programme (2010) était doté de 110 milliards d'euros; il a été complété par deux programmes supplémentaires (2012 et 2015), dotés respectivement de 172,6 milliards d'euros et 86 milliards d'euros. Les programmes visaient à stabiliser la situation économique de la Grèce, en couvrant les besoins de financement de son économie en échange de réformes structurelles de grande envergure, et à éviter ainsi que la crise ne contamine le reste de la zone euro.

«Ces programmes ont permis de promouvoir les réformes et d'éviter un défaut de la Grèce. Mais la capacité du pays à se financer intégralement sur les marchés reste problématique», a déclaré **M. Baudilio Tomé Muguruza, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.**

Les auditeurs ont constaté que la Commission ne possédait aucune expérience de la gestion d'un tel processus et que les conditions du programme n'étaient ni classées de manière satisfaisante en fonction de leur importance ni inscrites dans une stratégie plus large pour la Grèce. En outre, les hypothèses économiques sous-tendant les programmes étaient mal justifiées. La coopération avec les autres institutions était efficace, bien qu'informelle. Le contrôle de la conformité assuré par la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes par la Grèce était satisfaisant.

Les auditeurs brossent également un tableau contrasté de la manière dont les réformes ont été conçues et mises en œuvre dans quatre domaines de politique économique (fiscalité,

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

administration publique, marché du travail et secteur financier). Les réformes de la fiscalité et de l'administration publique ont permis de réaliser des économies budgétaires, mais la mise en œuvre des volets structurels a été beaucoup moins satisfaisante. Le secteur financier a été fortement restructuré, mais à un coût très élevé.

Dans l'ensemble, les auditeurs ont constaté que les objectifs spécifiques des programmes n'avaient été atteints que dans une mesure limitée. Les programmes ont permis un assainissement budgétaire important, avec une amélioration du solde structurel primaire équivalant à 17 % du PIB entre 2009 et 2015. Cependant, en raison du recul de l'activité économique au cours de la même période et du coût du financement de la dette accumulée antérieurement, le taux d'endettement de la Grèce n'a cessé d'augmenter. De ce fait, le pays reste incapable de financer tous ses besoins sur les marchés.

Dans le cadre de cet audit, les auditeurs ont tenté d'évaluer le rôle joué par la Banque centrale européenne (BCE) dans les programmes, conformément au mandat de la Cour, qui les autorise à examiner l'efficacité de la gestion de la BCE. La BCE a cependant contesté le mandat des auditeurs et refusé de fournir des éléments probants suffisants. Les auditeurs n'ont donc pas été en mesure de faire rapport sur le rôle qu'elle a joué.

Les auditeurs adressent une série de recommandations à la Commission afin qu'elle améliore la conception et la mise en œuvre des programmes d'ajustement économique. Ces recommandations ont toutes été acceptées.

Remarques à l'intention des journalistes

La crise financière mondiale a déclenché une récession économique et une crise de la dette en Europe. Les pays présentant des déséquilibres macroéconomiques et des faiblesses structurelles ont éprouvé de grandes difficultés. Après son passage à l'euro, la Grèce a connu une expansion économique alimentée par un accès facile à l'emprunt et par une politique budgétaire généreuse. La crise a cependant révélé les vulnérabilités du pays, qui a perdu sa capacité à se financer sur les marchés en avril 2010. La Grèce s'est alors tournée vers les États membres de la zone euro et le FMI pour demander une assistance financière.

Depuis 2010, elle a participé à trois programmes d'ajustement économique, conçus en collaboration avec la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international. Le Mécanisme européen de stabilité a également été activé dans le cadre du troisième programme. L'aide était soumise à des conditions en matière de politiques à mener, fixées d'un commun accord par les autorités grecques et les créanciers. Cet audit s'ajoute à ceux consacrés ces dernières années aux actions et aux réformes engagées en réponse à la crise financière. Il a consisté à évaluer comment la Commission européenne avait géré les deux premiers programmes et conçu le troisième.

Le rapport spécial n° 17/2017 «L'intervention de la Commission dans la crise financière grecque» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (www.eca.europa.eu).